

Toulouse, le 13 janvier 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP523-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 :

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 12 décembre 2025 ;

Vu l'arrêté n°A18-2025 portant délégation de fonction accordée à Claire VOUGNY Vice-Présidente ;

Considérant le point A3.6 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la demande formulée par Réseau31 le 23/09/2025 auprès du SDEHG pour le branchement électrique du poste de refoulement Mairie (PRE01700) sur la commune de SOUEICH ;

Considérant l'étude réalisée par le SDEHG en date du 04/12/2025 pour le raccordement électrique sur la commune de SOUEICH (d'opération 31250-2&3) ;

Considérant que le cout total de ce projet estimé à 11 279 €TTC et que compte tenu des règlements du SDEHG, ce montant sera réparti comme suit :

- | | |
|---|------------|
| - part gérée par le Syndicat | 7 895 €TTC |
| - part restant à la charge de Réseau31 (estimation) | 3 384 €TTC |

décide

Article 1 : d'approuver la proposition technique du SDEHG pour le raccordement électrique du poste de refoulement Mairie (PRE01700) de SOUEICH (31160) ;

Article 2 : d'approuver la demande d'aide financière auprès du SDEHG en vue d'obtenir un financement à hauteur de 7 895 €TTC pour que la contribution de Réseau31 soit au plus égale à 3 384 €TTC.

Claire VOUGNY

Vice-Présidente

